

## NAVIGATION ET SECURITE MARITIME AUX ABORDS DE LA FERME PILOTE

Quatre principaux types d'usages maritimes sont concernés à différents niveaux par le projet EFGL : la pêche professionnelle, la plaisance et les activités de loisir en mer, le fret maritime et le transport de passagers.

### LES USAGES MARITIMES AUTOUR DU PROJET



#### LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

La pêche professionnelle en Occitanie est structurante pour le territoire, autant par la diversité de ses flottilles (petits métiers : palangriers, métiers de nasses, caseyeurs, fileyeurs, etc., chalutiers, senneurs hauturiers) que par le maillage des criées : 5 criées et plus de 70 points de débarque dans la région.

Les petits métiers pratiquent majoritairement dans les étangs côtiers et sous la limite des 5 M<sup>1</sup>. Les chalutiers interviennent au-delà des 3 M d'une manière relativement homogène dans tout le golfe du Lion, aux côtés des palangriers, de quelques fileyeurs du large et des senneurs ciblant principalement le thon rouge.



<sup>1</sup> M : Mille marin, ou Nautique, soit 1,852 km.



## LE FRET MARITIME

Les navires de commerce concernés par le projet sont en grande majorité des cargos au départ de Port-La Nouvelle à destination des eaux espagnoles, ou inversement en approche de Port-La Nouvelle en provenance d'Espagne. On dénombre en moyenne 140 passages par an à moins de 1 M de la ferme pilote. Quelques navires transportant des hydrocarbures traversent aussi la zone (de l'ordre de 20 par an à moins de 1 M), mais le flux principal reste concentré sur l'axe Port-la Nouvelle-Marseille/Fos-sur-Mer.



Port-La Nouvelle © Crédit agricole



## LA PLAISANCE ET LA PÊCHE RÉCRÉATIVE

La navigation de plaisance est majoritairement concentrée dans la bande côtière des 6 M, là où le permis hauturier n'est pas nécessaire. La pêche embarquée (palangrotte, traîne, lancer, etc.) est pratiquée sur de nombreux secteurs, aussi bien sur les récifs artificiels et les plateaux rocheux du littoral (roches de Saint-Laurent, de Torreilles, etc.), que plus au large pour la pêche du thon rouge.



## LE TRANSPORT DE PASSAGERS

L'essentiel du trafic de passagers au large de Leucate est constitué par les mouvements entre Sète et Nador (Maroc), sur une route maritime distante d'environ 15 M de la ferme pilote. Un large choix de promenades en mer est également proposé en période estivale depuis Leucate et Le Barcarès, à la découverte du littoral, des mammifères marins ou encore des métiers de la mer.



© Crédit photo - J.C. Hodeau, FNPP



DISTANCES AUX PORTS DE PLAISANCE

## LE BALISAGE MARITIME ET AÉRONAUTIQUE



### LE BALISAGE MARITIME

Le projet EFGL respectera la recommandation internationale AISMO-139 portant sur la « signalisation des structures artificielles en mer » qui synthétise les caractéristiques du balisage des installations marines, et la Note Technique de la Direction des Affaires Maritimes du 11 juillet 2016 relative aux « mesures de sécurité maritime applicables à la planification d'un champ éolien en mer ».

En synthèse :

- ◆ Les quatre éoliennes de la ferme pilote étant disposées en ligne, aucun balisage flottant ne devrait être mis en place, que ce soit en phase de construction ou en phase d'exploitation.
- ◆ Les éoliennes seront de couleur gris-agate, à l'exception du flotteur et d'une partie du mât, de couleur jaune.
- ◆ Chaque éolienne sera pourvue d'un feu jaune, visible sur tout l'horizon, au rythme de 2+1 éclats en 10 s, positionné sur le mât et sous le plan de

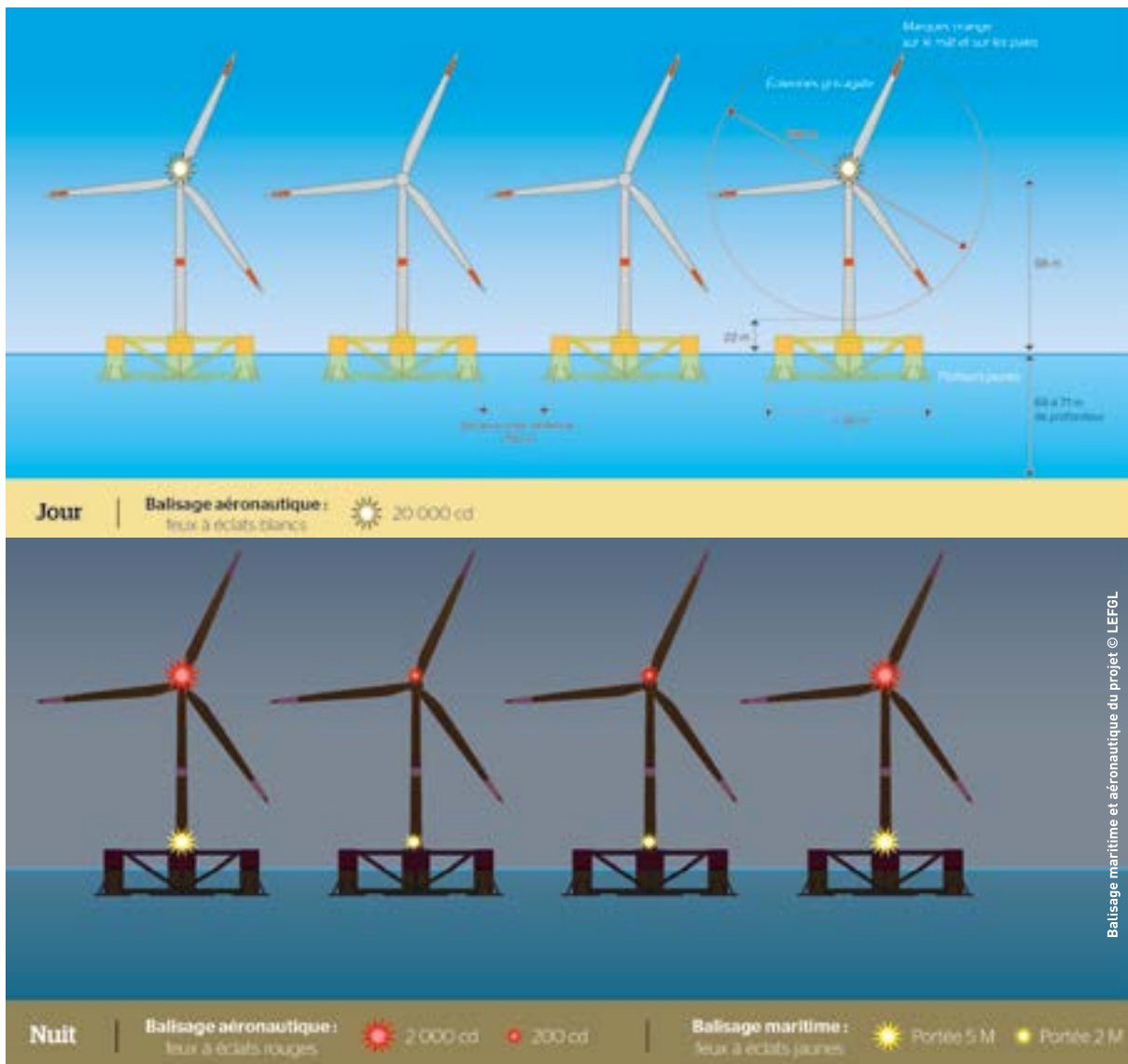
rotation des pales. La portée du feu sera de 5 M pour les 2 éoliennes en bout de ligne et de 2 M pour les 2 éoliennes centrales.

- ◆ Des panneaux d'identification rétroéclairés affichant la référence de la structure seront installés sur chaque flotteur.
- ◆ Enfin, une balise AIS s'activera automatiquement en cas de rupture des lignes d'ancrage pour prévenir les navigateurs d'un danger de collision sur les cartes marines électroniques.



### LE BALISAGE AÉRONAUTIQUE

Les éoliennes seront en outre équipées d'un balisage aéronautique conforme à l'arrêté du 23 avril 2018 « relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne », selon lequel certaines éoliennes doivent disposer de feux à éclats blancs de jour et toutes les éoliennes de feux à éclats rouges de nuit sur le sommet de la nacelle, en plus de marques orange sur le mât et les pales.





## LA SÉCURITÉ MARITIME AUX ABORDS DU PROJET

### LES COMMISSIONS NAUTIQUES

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations du projet EFGL, la concertation avec les usagers de la mer s'est matérialisée en mai 2018 par la tenue d'une Commission nautique locale (CNL) suivie d'une Grande commission nautique (GCN) en juin, durant lesquelles les règles de navigation applicables à la future ferme pilote ont été étudiées. La commission a émis un avis<sup>2</sup> favorable à l'unanimité avec plusieurs recommandations basées sur les propositions du maître d'ouvrage, détaillées ci-après.

La décision finale quant aux règles de navigation sera prise par le Préfet maritime de la Méditerranée avant le démarrage des travaux.

<sup>2</sup>[http://www.shom.fr/fileadmin/data-www/04-LES\\_ACTIVITES/01-CONSEILS\\_ET\\_COMITES/02-LES\\_COMMISSIONS\\_NAUTIQUES/PV\\_GC\\_N\\_\\_EFGL\\_21.06.2018\\_complet.pdf](http://www.shom.fr/fileadmin/data-www/04-LES_ACTIVITES/01-CONSEILS_ET_COMITES/02-LES_COMMISSIONS_NAUTIQUES/PV_GC_N__EFGL_21.06.2018_complet.pdf)



### LES PÉRIMÈTRES DE SÉCURITÉ EN PHASE D'EXPLOITATION

Plusieurs mesures sont recommandées par la GCN, en premier lieu la mise en place de périmètres de sécurité, ainsi définis à ce stade :

- ◆ Le transit au sein de la ferme serait autorisé pour les navires de pêche et de plaisance de taille inférieure à 25 m (vitesse limitée à 12 nœuds), à condition de respecter une distance de sécurité de 150 m autour de chaque flotteur.
- ◆ En raison de la présence dans la colonne d'eau des lignes d'ancrages et des câbles électriques, le mouillage et les activités sous-marines seraient interdites dans la zone de projet.
- ◆ Pour la même raison, la pêche professionnelle et la pêche récréative ne seraient autorisées qu'à partir de 200 m de la « limite périphérique du champ »<sup>3</sup>, soit à environ 800 m des éoliennes.
- ◆ Les navires à passagers de jauge inférieure à 500 et de plaisance à utilisation commerciale (NUC) devraient respecter une distance de sécurité de 0,25 M à compter de la limite périphérique du champ, contre 2 M pour les navires SOLAS et les navires de jauge brute supérieure à 500.

<sup>3</sup>La limite périphérique du champ est constituée par une ligne fictive reliant entre elles les structures implantées aux positions extrêmes de ce champ, à savoir les ancrages dans le cas du projet EFGL.



### RECHERCHE ET SAUVETAGE

LEFGL rédigera, en lien étroit avec les autorités compétentes, un Plan d'Intervention Maritime (PIM) spécifique à la ferme pilote. Ce PIM intégrera la réponse aux différents scénarii d'accidents (mobilisation et coordination des différents moyens d'intervention) et décrira les procédures de secours et de sauvetage. Le PIM sera cité dans le dispositif ORSEC maritime Méditerranée et devra être cohérent avec ce même dispositif.

D'autres mesures spécifiques facilitant les opérations de recherche et de sauvetage seront mises en œuvre, comme la possibilité de verrouiller à distance le rotor et les pales des éoliennes dans une certaine position pour permettre l'intervention d'un hélicoptère.



©LEFGL

Retrouvez-nous sur : [www.info-efgl.fr](http://www.info-efgl.fr)  
Contactez-nous : [info@info-efgl.fr](mailto:info@info-efgl.fr)

LES ÉOLIENNES FLOTTANTES DU GOLFE DU LION  
ENGIE GREEN Le Triade II, Parc d'activités Millénaire II,  
215, rue Samuel Morse CS 20756 34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Suivez - nous !

